Le CESE a adopté l'avis "L'impact des infrastructures de réseaux dans l'économie"

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 26/05/2020

Saisine liée : L'IMPACT DES INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX DANS L'ÉCONOMIE

Un avis présenté par **Fanny Arav,** rapporteure au nom de la section des activités économiques présidée par **Delphine Lalu**.

Télécharger la fiche de synthèse
Télécharger l'avis

Dédiées aux transports des flux, qu'ils soient physiques ou virtuels, supports des mobilités des personnes, des marchandises, la circulation de l'énergie ou de l'information, **les infrastructures de réseaux répondent aux besoins essentiels au plus proche de chacun d'entre nous**. Elles revêtent également un caractère indispensable pour le développement et la croissance, l'attractivité et la compétitivité de notre économie. Dans ce travail, le CESE a choisi de porter son attention sur trois secteurs emblématiques liés à l'économie des réseaux : **les transports, l'énergie et les télécommunications.**

Si la France possède l'un des meilleurs réseaux d'infrastructures au monde de par ses dimensions et son accessibilité, **les retards d'investissements pour les maintenir et les moderniser sont énormes**, alors que se présentent les grands défis du siècle que sont **la transition écologique et la révolution numérique**, et une exigence de solidarité territoriale et d'équité auxquels le Conseil est profondément attaché. Jamais les réseaux n'ont été autant porteurs de services absolument nécessaires : **ne plus y avoir accès, ou à des prix jugés discriminatoires, amène une relégation largement exprimée dans les précédents rapports du CESE** (*« Fractures et transitions : réconcilier la France »*, en particulier).

Alors que les objectifs qui sont assignés aux réseaux apparaissent multiples et fragmentés (économiques, sociaux, environnementaux, territoriaux), le CESE a souhaité, à travers cet avis, **réaffirmer la nécessité d'une vision stratégique transverse portée par l'État**. L'arbitrage entre les différents projets et leur financement nécessitent un plus grand portage national que le Conseil appelle de ses vœux. Élaborée au nom de l'intérêt général avec l'ensemble des parties prenantes, dans la transparence et la concertation, et concourant à la transition écologique, les choix d'investissements et la conception même de l'infrastructure se doivent d'évoluer.

C'est la raison pour laquelle notre Assemblée plaide pour une ambition renouvelée en matière d'investissement. Le contexte financier avec des taux d'intérêts et un marché boursier chahuté et plus encore le contexte macro-économique fragilisé et la relance nécessaire suite à la crise sanitaire, sont justement des éléments favorables pour contribuer efficacement à la relance via une politique infrastructurelle ambitieuse de par ses effets de levier notables, bénéfiques pour l'ensemble des acteurs économiques.

Conditions d'une plus grande souveraineté, **lutte contre les fractures sociales et territoriales, transition écologique** : à bien des égards, le présent travail s'inscrit dans les suites de l'avis *« Fractures et transitions: réconcilier la France »* adopté par le Conseil en mars dernier. Il veut proposer des pistes pour assurer des conditions de service et de production économiquement et qualitativement accessibles pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire.

Cet avis a été adopté par 177 voix pour, 1 contre et 1 abstention

© - copyright CESE - Novembre 2026